

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2584

13 novembre 2007

SOMMAIRE

Adga Rhea Consultants S.A.	124030	ING Life Luxembourg S.A.	124030
Agence d'Investissement et de Gestion de Projets	123999	Internodium S.A.	123999
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l.	123992	Intrawest Holdings S.à r.l.	124000
Belron S.A.	124031	JPMorgan Private Bank Funds I	124031
BRAPF Kannai S.à r.l.	124006	Kidder Investments S.A.	124026
Capellen Invest S.A.	124031	Kitza S.à r.l.	124032
CEE Mezzanine Finance SA	123992	Lawson S.à r.l.	124023
Centre Logistique de Bettembourg	124004	Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A.	124001
Cologne Holding S.A.	124021	Logix IV S. à r.l.	124030
ComCo S.A.	124003	Miro Holding S.à r.l.	124032
Cordalia S.A.	123987	Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l.	124004
Dedalum S.A.	124013	Natural Re S.A.	124002
Domus Holdings S.à r.l.	124025	Nuadi Holdings S.à r.l.	123987
Efer Holding S.A.	124001	Nuadi S.à r.l.	123987
ElySION Dessau S.à r.l.	123988	Oxilux S.A.	124027
Eurocomex S.A.	124021	P6 Normandy Lux II S.à r.l.	123986
Euroinvest (Czech 2) S.à r.l.	124000	P6 Normandy Lux I S.à r.l.	123986
Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l.	124026	Paddock S.A.	124023
Excelsia 9 Lux S.à r.l.	124025	Parc-Invest S.A.	124024
Extramarc Société Nouvelle S.A.	124023	Participation Group S.A.	124028
Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Pharmaceutiques	124004	Patri Immo S.A.	124029
FI Capital Luxembourg S.A.	124025	Pembroke SA	124029
Forgespar S.A.	124029	RP XIII S.à r.l.	124004
Funwood Media S.à r.l.	124020	Severland S.à r.l.	123998
Gemmy Holding S.A.	124012	Société Financière de Participation Piguier S.A.	124024
Gilpar Holding S.A.	124003	Space Sat S.A.	124025
GP Canada Holding S.à r.l.	124013	SPGF Holding S.A.	124022
H2O FundCo S.à r.l.	124027	Steplet S.à r.l.	123986
HDN-Holding S.A.	124027	The Economist Group (Luxembourg) S.à r.l.	124028
Holding de Développement et de Tourisme	124020	TQ4 S.à r.l.	124002
HSC Life Policy Pooling S.à r.l.	124020	Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l.	124001
ING Life Luxembourg S.A.	124022		

Steplet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007122596/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04465. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

P6 Normandy Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.690.

EXTRAIT

En date du 27 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007122574/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

P6 Normandy Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.302.

EXTRAIT

En date du 27 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007122573/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Nuadi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.466.

—
EXTRAIT

En date du 3 octobre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007122572/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Nuadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.012.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.456.

—
EXTRAIT

En date du 3 octobre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007122571/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.741.

—
- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle Piccione. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait le 7 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

IPSILA S.A.

B. Denys / P. Stanko

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122586/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

ElySION Dessau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 132.541.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, am einundzwanzigsten September.

Vor Uns Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

ELYSION S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 130.728, handelnd im Namen und für Rechnung ihres Kompartimentes 1,

vertreten durch Frau Geneviève Blauen-Arendt, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 28. September 1962 in Arlon (Belgien) mit dienstlicher Anschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg, alleinzeichnungsberechtigtes Verwaltungsratsmitglied beauftragt mit der tagtäglichen Geschäftsführung.

Der Kompartent, wie vorstehend vertreten, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée»), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu dokumentieren:

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Firma. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») unter der Bezeichnung ELYSION DESSAU S.à r.l. (nachstehend die Gesellschaft) gegründet, die dem Luxemburger Recht unterliegt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in letzter Fassung (nachstehend das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (nachstehend die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers, oder bei Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft, sämtlicher Geschäftsführer an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Des weiteren kann der Sitz durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Zweigniederlassungen, Filialen und andere Geschäftsräume können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführers, oder bei Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft, des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft errichtet werden. Sollten der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Kommunikation zwischen der Gesellschaft und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen würden, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der vorübergehenden Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften.

3.2 Des Weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräußern.

3.3 Gegenstand der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien, sowie alle Vorgänge im Zusammenhang mit Immobilienbesitz, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Gründung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienbesitz ist.

3.4 Die Gesellschaft kann Kredite in jeglicher Form aufnehmen und Privatplatzierung im Rahmen von Schuldverschreibungen tätigen.

3.5 Im Allgemeinen kann die Gesellschaft (durch Kredite, Zuschüsse Garantien, Sicherheiten oder auf andere Weise) anderen Gesellschaften und Unternehmen, an denen die Gesellschaft ein Interesse hat oder die Teil der Gesellschaftsgruppe sind, zu der die Gesellschaft gehört, Unterstützung gewährleisten, jegliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen vornehmen und jegliche Geschäfte tätigen, welche sie für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gegenstandes als nützlich erachtet.

3.6 Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die oben genannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch Tod, Aufhebung von Bürgerrechten, Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ein vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

II. Stammkapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Stammkapital.

5.1 Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile in Form von Namenspapieren mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-); alle Gesellschaftsanteile sind gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2 Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrmals durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder, gegebenenfalls, durch die Gesellschafterversammlung gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt dem Besitzer ein Anrecht auf einen Bruchteil am Liquidationserlös und am Gewinn der Gesellschaft in direktem Verhältnis der bestehenden Gesellschaftsanteile.

6.2 Die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft sind unteilbar, da nur ein Eigentümer je Gesellschaftsanteil zugelassen ist. Gemeinschaftliche Eigentümer müssen eine einzelne Person zu ihrem Vertreter im Verhältnis zu der Gesellschaft ernennen.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern oder, im Falle eines alleinigen Gesellschafters, an Dritte frei übertragbar.

Falls die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, erfordert die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte die Einwilligung aller Gesellschafter.

Die Übertragung eines Gesellschaftsanteils bindet die Gesellschaft oder Dritte nur, wenn eine Mitteilung an die Gesellschaft oder einer Billigung durch die Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Gesetzbuches (code civil) erfolgt ist.

Bezüglich aller anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des Gesetzes hingewiesen.

6.4 Am Sitz der Gesellschaft wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes ein Gesellschaftsanteilsregister aufbewahrt, das von jedem Gesellschafter auf Verlangen eingesehen werden kann.

6.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Gesellschaftsanteile zurückkaufen.

III. Geschäftsführung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Der oder die Geschäftsführer wird/ werden durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, der deren Amtszeit festlegt. Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden die Geschäftsführer einen Geschäftsführungsrat.

7.2 Die Geschäftsführer, und jeder einzelne von ihnen, können ad nutum abberufen werden (ohne Grund).

Art. 8. Befugnisse des Geschäftsführungsrates.

8.1 Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers, oder bei Mehrheit von Geschäftsführern der Gesellschaft, des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft, der befugt ist, alle Handlungen und Geschäfte zu tätigen, die dem Gesellschaftszweck dienen.

8.2 Die Geschäftsführung bedarf zur Vornahme der folgenden Rechtsgeschäfte der vorherigen Zustimmung des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung:

(a) Inanspruchnahme von Darlehen oder Wahrnehmung von Finanzierungsmöglichkeiten gleich ob hierfür Sicherheiten über Grundstücke oder andere Vermögensrechte der Gesellschaft oder von Tochtergesellschaften gewährt werden, sowie die Belastung oder Verpfändung des Geschäftsbetriebs oder einzelner Vermögensgegenstände der Gesellschaft oder von Tochtergesellschaften oder Teilen hiervon;

(b) Aufnahme oder Besicherung von Darlehen, Krediten oder dergleichen oder die Übernahme von Garantien, Freistellungen oder Sicherheiten für die Verpflichtungen anderer Personen;

(c) Kauf oder Verkauf, durch ein oder mehrere Rechtsgeschäfte, von Vermögensgegenständen mit einem Wert von über EUR 10.000,- (oder der Abschluss von Vereinbarungen über einen solchen Kauf oder Verkauf), soweit nicht bereits im aktuellen Business-Plan der Gesellschaft vorgesehen;

(d) Gründung von Tochtergesellschaften oder der Erwerb wesentlicher Beteiligungen an anderen Kapitalgesellschaften und die Beteiligung an Personengesellschaften;

(e) Kauf oder Verkauf, Pacht oder Verpachtung sowie Anmietung oder Vermietung von Grundstücken oder Räumen;

(f) Abschluss, Änderung, oder Beendigung von oder Verzicht, Erlass oder Vergleich bei wesentlichen oder langfristigen Verträgen oder Dauerschuldverhältnissen oder jeder Vereinbarung mit Personen, die mit einem Gesellschafter der Ge-

sellschaft verbunden sind (mit Ausnahme von Tochtergesellschaften) bzw. diesem nahe stehen; unbeschadet des Vorstehenden ist ein Vertrag als wesentlich anzusehen, wenn

- (i) er jährliche Einnahmen oder Ausgaben von mehr als EUR 10.000,- verursacht; oder
- (ii) er die Auslagerung von Geschäftstätigkeiten, die Erbringung von Geschäftsführungsleistungen, Leasing, Grundstücks- oder Vermögensverwaltung betrifft;
- (iii) es sei denn, dass der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung dieser Verträge ausdrücklich im aktuellen Business-Plan der Gesellschaft vorgesehen ist;
- (g) Erhebung von Klagen oder Abschluss von Vergleichen in Verfahren vor staatlichen Gerichten oder Schiedsgerichten mit einem Streitwert von über EUR 10.000,- oder die wesentlich für den Geschäftsbetrieb insgesamt sind (ausgenommen Eintreibung von Außenständen innerhalb des ordnungsgemäßen Geschäftsbetriebs);
- (h) Eröffnung von Bankkonten oder Veränderung von Zeichnungsberechtigungen;
- (i) Abschluss und Beendigung von Arbeitsverträgen mit wichtigen Arbeitnehmern, Abschluss und Beendigung von Dienstleistungs- oder Beraterverträgen oder die Abänderung wesentlicher Bestimmungen dieser Verträge, für Zwecke dieser Bestimmungen sind als wichtige Arbeitnehmer solche Arbeitnehmer anzusehen, bei denen die Summe aus Jahresgehalt, Sachleistungen und sonstigen Zahlungen EUR 10.000,- im Jahr übersteigt;
- (j) Verabschiedung des Business-Plans, des Jahresabschlusses, des Jahresbudgets der Gesellschaft sowie für Änderungen oder Abweichungen hiervon;
- (k) Unbeschadet des Vorstehenden, jede Entscheidung, Vertrag oder Vereinbarung (gleich welcher Form), die zu Ausgaben von, Einnahmen von oder zur Übernahme der Haftung von mehr als EUR 10.000,- führen würde und die nicht bereits im aktuellen Business-Plan der Gesellschaft aufgeführt ist.

8.3 Der Geschäftsführer oder bei Mehrheit von Geschäftsführern, jeder einzelne Geschäftsführer kann besondere und begrenzte Vollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen, der oder die nicht Gesellschafter sein müssen.

Art. 9. Verfahren.

9.1 Der Geschäftsführungsrat tritt so oft am Sitz der Gesellschaft zusammen, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern oder auf Verlangen jedes Geschäftsführers.

9.2 Schriftliche Mitteilung über jede Geschäftsführungsratssitzung ergeht mindestens 48 (achtundvierzig) Stunden vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in dringenden Fällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände in der Einberufungseinladung für die Geschäftsführungsratssitzung anzugeben ist.

9.3 Eine Einberufungseinladung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft in der Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Sitzung ordnungsgemäß informiert worden zu sein und volle Kenntnis von der Tagesordnung zu besitzen. Jedes Mitglied des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft kann mittels Brief, Faksimile oder Email auf die Einberufungseinladung verzichten.

9.4 Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann an jeder Geschäftsführungsratssitzung teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer der Gesellschaft zu seinem Vertreter bestellt.

9.5 Der Geschäftsführungsrat kann nur wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden wirksam mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden. Die Vorbereitung von Beschlüssen und die Beschlussfassung werden durch eine Geschäftsordnung geregelt.

Art. 10. Vertretung. Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die einzelne Unterschrift des einzigen Geschäftsführers, oder bei Mehrheit von Geschäftsführern der Gesellschaft, durch die einzelne Unterschrift jedes Geschäftsführer verpflichtet, oder gegebenenfalls durch die gemeinschaftliche oder einzelne Unterschrift jeder Person, der eine derartige Vollmacht zur Unterzeichnung gemäß Artikel 8.3. der vorliegenden Satzung wirksam erteilt wurde.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind durch ihr Amt nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen haben, unter der Bedingung, dass diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit vorliegender Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes stehen.

IV. Gesellschafterversammlungen

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte. Die Jahreshauptversammlung findet am Firmensitz der Gesellschaft statt.

Der alleinige Gesellschafter verfügt über alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung vom Gesetz übertragen werden.

Jeder Gesellschafter besitzt Stimmrechte im Verhältnis zur Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

Jeder Gesellschafter kann eine natürliche oder juristische Person mittels Brief, Telegramm, Faksimile oder Email zu seinem Vertreter bestellen, die ihn bei den Gesellschafterversammlungen vertritt.

Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

13.1 Kollektivbeschlüsse sind nur gültig, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals besitzen.

13.2 Ungeachtet von Artikel 13.1. der vorliegenden Satzung können Beschlüsse zur Satzungsänderung oder Auflösung und Liquidation der Gesellschaft nur mit der Stimmenmehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft besitzen, gefasst werden.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember.

In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres der Gesellschaft muss der Geschäftsführer oder bei Mehrheit von Geschäftsführern der Gesellschaft, der Geschäftsführungsrat jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie ein Inventarverzeichnis, das den Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft angibt, erstellen, mit einem Anhang, der alle Verpflichtungen der Gesellschaft und die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer, des/der Rechnungskommissare (falls anwendbar) und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

Jeder Gesellschafter kann das oben genannte Inventarverzeichnis und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen. Außerdem hat jeder Gesellschafter das Recht zur Einsicht in alle Bücher und Schriften der Gesellschaft.

Art. 15. Gewinnverteilung.

15.1 Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5 %) des jährlichen Gewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Grundkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

15.2 Die Gesellschafterversammlung kann nach freiem Ermessen über den Überschuss verfügen. Insbesondere kann sie den Gewinn zu einer Dividendenzahlung freigeben oder sie der Rücklage zuweisen oder auch als Gewinn vortragen.

15.3 Zwischendividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(a) ein Kontenauszug oder ein Inventarverzeichnis oder Bericht wird vom Geschäftsführer oder dem Geschäftsführungsrat erstellt;

(b) dieser Kontenauszug, dieses Inventarverzeichnis oder dieser Bericht belegen, dass genügend Geldmittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; wohlverstanden darf der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres realisierten Gewinne, zuzüglich der vorgetragenen Gewinne und der ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich der vorgetragenen Verluste und der Beträge, die der gesetzlichen Rücklage zuzuführen sind, nicht übersteigen;

(c) die Entscheidung zur Zahlung von Zwischendividenden wird vom alleinigen Gesellschafter oder von der Gesellschafterversammlung getroffen, und

(d) eine Zusicherung wurde gegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 16. Auflösung - Liquidation. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen, und die durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt werden, die ihre Befugnisse und Vergütung bestimmt. Vorbehaltlich eines abweichenden Beschlusses des/ der Gesellschafter oder einer abweichenden gesetzlichen Bestimmung haben die Liquidatoren die umfassendsten Befugnisse für die Veräußerung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft.

Der Überschuss aus der Veräußerung der Vermögenswerte und Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft wird an den Gesellschafter oder, im Falle mehrerer Gesellschafter, an die Gesellschafter im Verhältnis zu der Anzahl der Gesellschaftsanteile, die jeder Gesellschafter in der Gesellschaft hält, ausgezahlt.

VII. Sonstiges

Art. 17. Allgemeine Bestimmung. Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten verwiesen, die nicht ausdrücklich in vorliegender Satzung geregelt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2007.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin erklärt ELYSION S.A., genannt und vertreten wie vorstehend angegeben, die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile in Form von Namenspapieren mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (€ 25,-) zu zeichnen und diese Gesellschaftsanteile vollständig durch eine Bareinlage in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) einzuzahlen.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) steht somit zur Verfügung der Gesellschaft, wie dem unterzeichneten Notar bescheinigt wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

123992

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft aus Gründen ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausendundfünfzig Euro geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, der das gesamte gezeichnete Stammkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Frau Geneviève Blauen-Arendt, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 28. September 1962 in Arlon (Belgien), mit dienstlicher Anschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg, wird auf unbestimmte Zeit zur Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten des Komparenten hat dieser zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Blauen-Arendt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2007, Relation GRE/2007/4223. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. Oktober 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007124906/231/239.

(070143940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

CEE Mezzanine Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.766.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEE MEZZANINE FINANCE S.A.

ProServices MANAGEMENT S.à.r.l.

Director

M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2007124373/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04160. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.540.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited company ALLCO FINANCE GROUP (LUXEMBOURG HOLDINGS) S.à r.l., with registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg B 124.350,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr David Sana, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) NO 5 S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the five hundred (500) sharequotas with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All the five hundred (500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed managers of the company for an indefinite period:

- Mr Christopher John Mansfield, company director, born in Beverly (United Kingdom), on December 9, 1963, residing professionally at UK-EC4R 1DD London, United Kingdom, 40, Queen Street, manager of the category A;
- Mr David Swannell, company director, born in London (United Kingdom), on October 24, 1967, residing professionally at UK-EC4R 1DD London, United Kingdom, 40, Queen Street, manager of the category A;
- Mr André Wierzbicki, company director, born in Sydney (Australia), on September 20, 1973, residing professionally at AUS-2000 NSW, Sydney, Australia, 1, Macquarie Place, manager of the category A;
- Mr Cornelius Martin Bechtel, company director, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B;
- Mrs Virginie Dohogne, private employee, born in Venders (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée ALLCO FINANCE GROUP (LUXEMBOURG HOLDINGS) S.à r.l., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg B 124.350,

ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur David Sana, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) NO 5 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociale; entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion, du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

- M. Christopher John Mansfield, administrateur de société, né à Beverly (Royaume-Uni), le 9 décembre 1963, demeurant professionnellement à GB-EC4R 1DD Londres, Royaume-Uni, 40, Queen Street, gérant de catégorie A;
- M. David Swannell, administrateur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 24 octobre 1967, demeurant professionnellement à GB-EC4R 1DD Londres, Royaume-Uni, 40, Queen Street, gérant de catégorie A;
- M. André Wierzbicki, administrateur de société, né à Sydney (Australie), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à AUS-2000 NSW, Sydney, Australie, 1, Macquarie Place, gérant de catégorie A;
- M. Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B;
- Mme Virginie Dohogne, employée privée, née à Venders (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérante de catégorie B.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2007, Relation GRE/2007/4381. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007124905/231/331.

(070143937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Severland S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 73.585.

—
Extrait du Procès-verbal de la décision des gérants qui s'est tenu en date du 1^{er} octobre 2007 à Luxembourg
Première résolution:

Le conseil d'administration prend note du décès du gérant Mario Severgnini et décide de coopter gérant, en remplacement de Monsieur Mario Severgnini, Monsieur Igor Patscheider, citoyen suisse, né à Milan le 11 mars 1964, demeurant en Via Maraini 100, 6942 Savosa, Switzerland.

L'élection définitive de Monsieur Igor Patscheider sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
O. Severgnini / G. Ghezzi
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007123797/1142/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03491. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

AIGP S.A., Agence d'Investissement et de Gestion de Projets, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.865.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 22 mai 2007 que, suite à la démission des administrateurs ECONOMIC MANAGEMENT S.A. et Monsieur Daniel Bizouarn, ont été cooptés pour terminer leur mandat:

1. Monsieur Pierre Juhel, retraité, demeurant à F-50800 Villedieu Les Poêles, 50, rue Jules Tétrel
2. NSW LLC, ayant son siège social à 220 E, Delaware Avenue, Newark, DE 19711 (USA).

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007123729/535/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Internodium S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.474.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 septembre 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Joseph Winandy et la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques Bordet.

L'Assemblée Générale ordinaire décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes:

V.O. CONSULTING LUX. S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clemency.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124118/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Intrawest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.505.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 120.197.

—
EXTRAIT

Suite à une décision de l'associé unique de la Société en date du 28 septembre 2007 le conseil de gérance de la Société a été recomposé, comportant des gérants de classe A et des gérants de classe B.

(i) Les mandats de Wesley Edens, Robert Kauffman, Randal Nardone, Jeffrey Rosenthal, David N. Brooks and Tobia Ippolito ont été terminés, avec effet au 28 septembre 2007, et

(ii) les personnes suivantes ont été nommées comme gérants de classe A et de classe B avec effet au 28 septembre 2007:

Gérants de Classe A:

- Linda Priest, Certified Public Accountant, née le 6 août 1955 à Pasadena, Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1345, avenue of The Americas, 46th Floor, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique;

- David Eric Stiepleman, Managing Director, né le 23 juillet 1971 à New York, New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1345, avenue of The Americas, 46th Floor, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de Classe B:

- Aidan Foley, directeur, né le 8 décembre 1976 à Waterford, Ireland, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 3A, rue Neuve, L-6160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007123702/260/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03837. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Euroinvest (Czech 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.882.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 9 juillet 2007 que l'associé a accepté:

- la démission avec effet immédiat de Monsieur Ian Baker en tant que gérant de la Société,

- la nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de Monsieur Graham Douglas, né le 20 août 1969 à Benghazi, Libye, ayant pour adresse professionnelle Bank Center, Platina Towers, Szabadság tér 7, H-1054 Budapest, Hongrie, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007123691/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.464.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2007, l'associé de la Société, EUROINVEST (CZECH 1) S.à r.l., a changé de dénomination sociale en TRANS IV (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007123689/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Efer Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 53.680.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2007 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:
- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 94.030.
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 84.993.
- Monsieur Fernando Riba, né le 5 septembre 1942 à Barcelone, Espagne, demeurant au 7, chemin de Tourronde, CH-1009 Pully, Suisse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2007.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:
- L'ALLIANCE RÉVISION S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 46.498.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007123690/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.952.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007123714/231/15.

(070141991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Natural Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.503.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mardi 12 juin 2007 au siège social à 11.00 heures

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs;

- M. Carlos Javier Alvarez Fernandez

- M. Sergio Carlos Martinez Castro, demeurant, C. Provinca 22 12 Blanes (Girona), Espagne 17300

- M. Sergio Tarallo

- M. Claude Weber

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 délibérant sur les comptes annuels de 2007,

2. Les actionnaires remercient Monsieur José Valdés Figueroa, dont le mandat est venu à échéance pour son enthousiasme et son dévouement en tant qu'Administrateur de NATURAL RE.

3. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 délibérant sur les comptes annuels de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. J. A. Fernandez / C. Weber

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007123698/4685/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

TQ4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.789.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 11 juin 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire datée du 11 juin 2007 que l'associé minoritaire, Monsieur Luca Gallinelli a transféré sa part sociale dans le capital de la société TQ4 S.à.r.l à Monsieur Eliseo Graziani.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007123687/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

ComCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.813.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 septembre 2007

Résolutions

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Karel Heeren en tant qu'Administrateur Délégué et Administrateur en date du 18 septembre 2007 comme il résulte de la lettre de démission annexée.

L'Assemblée décide de nommer en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué, Monsieur Alessandro Bertognazzi, expert-comptable, demeurant au 59A, rue Principale, L-8365 Hagen, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
ComCo S.A.
Signature

Référence de publication: 2007123685/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Gilpar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.140.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 septembre 2007

Résolutions

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Giuseppe Lucchini, administrateur de sociétés, demeurant à Gardone Riviera (Italie), président et administrateur-délégué;

Roberto Bersi, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;

Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007123683/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

FAMAR S.A., Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Pharmaceutiques, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.772.

—
EXTRAIT

Le 4 octobre 2007, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007123681/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Centre Logistique de Bettembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Containers Terminal, Zone Industrielle «Schéleck II».
R.C.S. Luxembourg B 17.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007123728/7241/11.

(070142029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

RP XIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 128.225.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Oktober 2007.

Für die Gesellschaft

J. Seckler

Notar

Référence de publication: 2007123723/231/13.

(070142462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 118.791.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, duly registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 118.797,

duly represented by Maître Juliette Feitler, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed company MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 118.791, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie on August 23, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1857 dated October 4, 2006,

The articles of association have been amended for the last time by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on March 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1441 on July 13, 2007 (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year that started on the 1st day of April 2007 shall now end on the 30th day of September 2007 and the subsequent financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The sole member resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred and fifty Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118797,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, avocat à la cour,
demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signé *ne varietur* par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., est l'associée unique de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118791, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1857 du 4 octobre 2006,

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 1441, en date du 13 juillet 2007 (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer les dates de référence comptables de la Société de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2007 se termine le 30 septembre 2007 et les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et se termineront le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2007, Relation GRE/2007/4288. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007124962/231/93.

(070143792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

BRAPF Kannai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.558.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on seventeenth of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRAPF HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending (hereafter the «Company»),

here represented by Mr Raymond Thill, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on or about 17 September 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRAPF KANNAI S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg (Municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence,

the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) have been subscribed by BRAPF HOLDING S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Steven Gary Meise, born on January 2, 1967 in Dallas, Texas, USA, residing at BlackRock, Inc., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932;

- Mr Geoffrey Radcliffe, Chartered Accountant, born on 8th October 1958 in Douglas, Isle of Man, British Isles, residing at 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg; and

- Mr Bill Finelli, accountant, born on 4 August 1957 at Kearney New Jersey USA, residing professionally at 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRAPF HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, dont l'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (désignée ci-après comme la «Société»),

ici représenté par M. Raymond Thill, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux alentours du 17 septembre 2007.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise(s) avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRAPF KANNAL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (municipalité de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) représentée par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

BRAPF HOLDING S.à r.l., prénommé, a souscrit les vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Steven Gary Meise, né le 2 janvier 1967 à Dallas, Texas, USA, demeurant au BlackRock, Inc., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932;

- Monsieur Geoffrey Radcliffe, expert-comptable, né le 8 octobre 1958 à Douglas, Ile de Man, Iles Britanniques, demeurant au 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg; et

- M. Bill Finelli, comptable, né le 4 août 1957 à Kearney New Jersey USA, ayant son adresse professionnelle au 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007. LAC/2007/27435. — Reçu 144,12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007125257/5770/341.

(070144279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Gemmy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.621.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 18 septembre 2007

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GEMMY HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007123726/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Dedalum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.807.

—

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 5 octobre 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter les démissions de Monsieur Sébastien Felici de sa fonction d'administrateur, et de Mme Sophie Jacquet, de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat.

- De nommer, avec effet immédiat, Monsieur Luca Antognoni né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur, et Monsieur Luca Checchinato né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur et Président du conseil d'administration; leur mandat ayant comme échéance celle de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007123686/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

GP Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.583.

—

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of September.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

GP GLOBAL HOLDING L.P., a limited partnership formed under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 4th Floor, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda registered with the registrar of companies under number 37.747,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Differdange

by virtue of a proxy given in September 26th 2007

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GP CANADA HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at one million eight hundred thirty-six thousand US Dollars (USD 1,836,000.-) represented by seventy-three thousand four hundred forty (73,440) shares of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that

sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a «Covered Person»), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful.

The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription - payment

GP GLOBAL HOLDING L.P., prenamed, declared to subscribe for all seventy-three thousand four hundred forty (73,440) shares of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each, for an aggregate amount of one million eight hundred thirty-six thousand US Dollars (USD 1,836,000.-) and have them fully paid up by contribution in kind of two hundred thousand (200,000) common shares with no par value, representing one percent (1%) of the corporate capital of GEORGIA-PACIFIC CANADA, CONSUMER PRODUCTS, INC, a corporation incorporated and existing under the laws of Canada, with registered office at 66, Wellington Street West, Suite 4200, Toronto Dominion Bank Tower, Box 20, Toronto, Ontario, Canada hereby contributed at the value of one million eight hundred thirty-six thousand US Dollars (USD 1,836,000.-).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a copy of the shareholders register of GEORGIA-PACIFIC CANADA, CONSUMER PRODUCTS, INC.
- a balance sheet dated August 31st, 2007 of GEORGIA-PACIFIC CANADA, CONSUMER PRODUCTS, INC. certified 'true and correct' by the manager of GEORGIA-PACIFIC CANADA, CONSUMER PRODUCTS, INC.;
- a contribution declaration of GP GLOBAL HOLDING L.P., attesting that it is the unrestricted owner of the contributed shares.

Effective implementation of the contribution

GP GLOBAL HOLDING L.P., through its proxy holder, declares that:

- it is the legal and beneficial owner of the contributed shares, it possesses the power to dispose of them, and that there are no applicable restrictions in respect of the contemplated transfer of them;
- the contribution of such shares is effective today without qualification;
- all further formalities are in course in Canada, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately eighteen thousand five hundred Euro (€ 18,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Frank Daniel, Controller, born on February 2nd, 1949 in Tolna Hun (Canada), residing at 31, Millcroft Way, Thornhill Ontario L4J6P, Canada.
- Mr Tyler Lewis Woolson, Senior Vice President and Chief Financial Officer, born on March 13th, 1963 in Connecticut (USA), residing at 23 Ball Creek Hill, Atlanta, GA 30350, USA.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the sole signature of any of its managers.

2) The address of the registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

GP GLOBAL HOLDING L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, avec siège social à Crawford House, 4^{ème} étage, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et inscrit sous le numéro 37.747

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tout autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GP CANADA HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million huit cent trente-six mille Dollars Américains (USD 1.836.000,-) représenté par soixante-treize mille quatre cent quarante (73.440) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixés par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondateurs de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondateur de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondateur de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondateur de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités des conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une «Personne Couverte»), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - libération

GP GLOBAL HOLDING L.P., prénommé, déclare souscrire aux soixante-treize mille quatre cent quarante (73.440) parts sociales à leur valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune, pour un montant total de un million huit cent trente-six mille Dollars Américains (USD 1.836.000,-) entièrement libérées par un apport en nature de deux cent mille (200.000) actions sans valeur nominale, représentant un pour cent (1%) du capital social de GEORGIA-PACIFIC CANADA, CONSUMER PRODUCTS, INC., une société de droit Canadien, ayant son siège social au 66, Wellington Street West, Suite 4200, Toronto Dominion Bank Tower, Box 20, Toronto, Ontario, Canada lesquelles sont apportées à la Société à la valeur de un million huit cent trente-six mille Dollars Américains (USD 1.836.000,-).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donné au notaire soussigné par:

- une copie du registre des associés de GEORGIA-PACIFIC CANADA, CONSUMER PRODUCTS, INC.
- un bilan au 31 août 2007 de GEORGIA-PACIFIC CANADA, CONSUMER PRODUCTS, INC., certifié «sincère et véritable» par son (ses) gérant(s);
- une déclaration d'apport de GP GLOBAL HOLDING L.P., prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des parts sociales apportées.

Réalisation effective de l'apport

GP GLOBAL HOLDING L.P., par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, et qu'il n'existe aucune restriction à leur transfert;
- l'apport de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Canada aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ dix-huit mille cinq cents Euros (€ 18.500,-).

Décisions de l'associé unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- M. Frank Daniel, Contrôleur, né le 2 février 1949 à Tolna Hun (Canada), demeurant au 31, Millcroft Way, Thornhill, Ontario L4J6P, Canada.
- M. Tyler Lewis Woolson, Senior Vice Président and Chief Financial Officer, né le 13 mars 1963 à Connecticut, Etats Unis d'Amérique, et demeurant au 23 Ball Creek Hill, Atlanta, GA 30350, Etats Unis d'Amérique.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

2) L'adresse du siège social est fixée au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12051. — Reçu 12.955,31 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007125630/219/366.

(070144550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.982.

—
EXTRAIT

Veillez noter que l'adresse de Christoph Volkamer, gérant A, est désormais la suivante:
Christoph Volkamer, 3, Woodland Avenue, SL4 4AG Windsor, Great Britain.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007122570/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Holding de Développement et de Tourisme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 12.965.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen.

Référence de publication: 2007122609/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05404. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Funwood Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.152.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 31 août 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Johannes Tulkens en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007122569/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Eurocomex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.476.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} octobre 2007

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration coopte en remplacement Madame Yuliya Sapega, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Yuliya Sapega, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122812/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01944. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Cologne Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.546.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} octobre 2001

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122813/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 décembre 2002

Le Conseil acte la démission de Monsieur Elmar Baert en sa qualité d'administrateur et de Vice-Président de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122793/1331/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

SPGF Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.350.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} octobre 2007

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration coopte en remplacement Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122816/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Lawson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.774.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Johannes Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007122820/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Extramar Société Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.296.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 19 juillet 2007

Les démissions de Marc Muller et Jean-Marc Faber, Administrateurs ont été acceptées. Frédéric Muller et Tom Faber ont été nommés Administrateurs en leurs remplacements et leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le mandat de Laurent Muller, administrateur, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg,
- Frédéric Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122803/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Paddock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 25.205.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 1^{er} août 2007

Les démissions de Jean-Marc Faber et Georges Prost, Administrateurs ont été acceptées. Laurent Müller et Frédéric Muller ont été nommés Administrateurs en leurs remplacement et leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le mandat de Marc Muller, administrateur-délégué et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, administrateur-délégué

- Frédéric Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Laurent Muller, employé privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

PADDOCK S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122802/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Société Financière de Participation Piguier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.147.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} octobre 2007

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration coopte en remplacement Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122815/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Parc-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 1, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.974.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 21 septembre 2007

EXTRAIT

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de prolonger le mandat de Madame Véronique Steffen, comme administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'Assemblée Générale

Signatures

Référence de publication: 2007122818/514/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Space Sat S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.852.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A. (ex. SPACE SAT S.A.)

R. Donati / L. Vegas-Pieroni

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122831/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03555. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Excelsia 9 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.654.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 26 septembre 2007 que l'associé unique de la Société a accepté la démission de Muhammad Khalid Jilani de ses fonctions de gérant de classe A de la Société et de Christophe Fasbender de ses fonctions de gérant de classe B de la Société, chacune avec effet à partir du 26 septembre 2007 et a nommé avec effet à partir du 26 septembre 2007 et pour une durée indéterminée:

- M. Yaser Abduljalil Ali Alsharifi, head of corporate finance, né le 15 juillet 1972 à Bahrain-Muharraq (Royaume de Bahrain), demeurant au 605, Road 1113 Toobli 711, Bahrain (Royaume de Bahrain), en qualité de gérant de classe A de la Société; et

- M. Jean-Christophe Dauphin, employé privé, né le 20 novembre 1976 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007122823/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Domus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.060.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 26 septembre 2007 que l'associé unique de la Société a accepté la démission de Muhammad Khalid Jilani de ses fonctions de gérant de la Société chacune avec effet à partir du 26 septembre

2007 et a nommé comme nouveau gérant de la Société avec effet à partir du 26 septembre 2007 et pour une durée indéterminée:

- M. Yaser Abduljalil Ali Alsharifi, head of corporate finance, né le 15 juillet 1972 à Bahrain-Muharraq (Royaume de Bahrain), demeurant au 605, Road 1113 Toobli 711, Bahrain (Royaume de Bahrain).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007122824/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Kidder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.822.

Monsieur Charles Meyer a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société par une lettre adressée au conseil d'administration et aux actionnaires en date du 21 septembre 2007.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour KIDDER INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122846/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.655.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 26 septembre 2007 que l'associé unique de la Société a accepté la démission de Muhammad Khalid Jilani de ses fonctions de gérant de classe A de la Société et de Christophe Fasbender de ses fonctions de gérant de classe B de la Société, chacune avec effet à partir du 26 septembre 2007 et a nommé avec effet à partir du 26 septembre 2007 et pour une durée indéterminée:

- M. Yaser Abduljalil Ali Alsharifi, head of corporate finance, né le 15 juillet 1972 à Bahrain-Muharraq (Royaume de Bahrain), demeurant au 605, Road 1113 Toobli 711, Bahrain (Royaume de Bahrain), en qualité de gérant de classe A de la Société; et

- M. Jean-Christophe Dauphin, employé privé, né le 20 novembre 1976 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007122825/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

HDN-Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.641.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 septembre 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Hendrik Dillen, indépendant, demeurant au 75, Lorzestraat à B-2480 Dessel, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122811/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Oxilus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.809.

—
21 avril 2006 à 14.30 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier, et le Commissaire aux Comptes, H.R.T. REVISION S.à.r.l., pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007122800/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

H2O FundCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.671.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 30 août 2007 entre BGP INVESTMENT S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège de social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795 d'une part et GPT EUROPE 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège de social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.903 d'autre part, que 237 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune ont été cédées par BGP INVESTMENT S.à r.l. à GPT EUROPE 2 S.à r.l.

Suite à ce transfert, l'actionnariat de la Société est depuis le 30 août 2007, composé comme suit:

	Parts sociales
BGP INVESTMENT S.à r.l.	13
GPT EUROPE 2 S.à r.l.	237

Pour extrait
H2O FundCo S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007122797/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02880. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

The Economist Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.630.

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant l'Associé THE ECONOMIST GROUP BV.

Le siège social de THE ECONOMIST GROUP BV, Associé de la société THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG) Sàrl est désormais situé:

Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, The Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 septembre 2007.

D. van der Molen
Gérant

Référence de publication: 2007122801/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01734. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Participation Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.370.

Il résulte des procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale Ordinaire tenus en date du 3 septembre 2007 que M. Lionello Ferrazzini économiste, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano, a été nommé comme Administrateur et Président et M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé comme Administrateur, en remplacement de M. Gérard Muller et de EXECUTIVE AGENCY TRUST REG., démissionnaires.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007122819/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03937. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Forgespar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.936.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} octobre 2007

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration coopte en remplacement Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122814/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Patri Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.812.

21 juin 2007 à 17.00 heures

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBOULET S.A., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007122798/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pembroke SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.375.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 17 juillet 2007

L'assemblée prononce la révocation du mandat de commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE REVISION, EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL S.à.r.l., 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire dans la société:

AUDITEX S.à.r.l., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 91.559

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122791/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 décembre 2001

Le Conseil prend acte de la démission de Messieurs Roland de Crombrugghe, Hans De Cuyper, Frederik Schalckens, Bernard Trempont et Peter Wevers en leur qualité d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122794/1331/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Adga Rhea Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.264.

—
Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du changement de dénomination du commissaire aux comptes, qui dorénavant s'appelle:

FIDUCIAIRE FRH S.A.R.L. (anc. FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES SARL), R.C.S Luxembourg, B N ° 58.155, 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007122826/1053/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Logix IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.938.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par les associés de la Société en assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mars 2007 que l'assemblée a nommé au conseil de gérance de la Société:

- En tant que nouveau gérant de Catégorie A:

Monsieur Andrew Pettit, administrateur de sociétés, né le 7 mars 1968 à GB-Cleethorpes, avec adresse professionnelle à 20 Balderton Street, London, W1K 6TL, Grande Bretagne. Il est nommé pour une période indéterminée jusqu'à sa démission ou jusqu'à révocation par l'assemblée des associés.

Pour extrait sincère et conforme

LOGIX IV S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122845/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Belron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.639.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2007

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG et a décidé de nommer en son remplacement KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période de 3 ans.

Suite à cette décision le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010 est KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour extrait conforme

F. Mangen

Référence de publication: 2007122850/750/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Capellen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 87.449.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2002

Conseil d'Administration

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de révoquer le mandat d'administrateur de BANIMMO REAL ESTATE S.A.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007122851/750/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.378.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2007

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Benoit Dumont, Monsieur Alain Feis, Monsieur Jean Fuchs et Monsieur James Risch en date du 27 juillet 2007, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2008.

Au 27 juillet 2007, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)
- M. Benoit Dumont
- M. Alain Feis

- M. Jean Fuchs
- M. James Risch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

JPMorgan PRIVATE BANK FUNDS I

JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l.

Agent domiciliaire

A. d'Alimonte

Référence de publication: 2007122848/13/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06774. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070141346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Miro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.646.

Il résulte d'une cession avec effet au 3 juillet 2007 que Monsieur Jan Waga, demeurant à PL-05.500 Piaseczno, Kochanowskiego 5, a transféré la propriété de 1.000 (mille) parts sociales de la société à responsabilité limitée MIRO HOLDING S.à r.l. à la société AMICUS FOUNDATION, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Heiligkreuz 6.

Pour avis sincère et conforme

Pour MIRO HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122847/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01058. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070141362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Kitza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.928.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 13 septembre 2007

Il résulte des résolutions des associés du 13 septembre 2007 que les associés ont nommé M. Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernsey en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 13 septembre 2007, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Paul Guilbert
- Séverine Michel
- Alistair Boyle

M. Séverine

Gérante

Référence de publication: 2007122856/3794/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01979. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070141224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.
